



CENTRE HOSPITALIER
AGEN - NERAC

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le Centre Hospitalier Agen-Nérac est un établissement de santé composé de trois sites constituant un ensemble de près de 700 lits et places pour une offre complète de soins :

❖ Site d'Agen : 402 lits et places dont 289 lits de médecine, 20 lits de gynécologie-obstétrique, 55 lits et places de chirurgie et 38 lits et places de soins de suite

❖ Site de Nérac : 225 lits dont 20 lits de médecine, 20 lits de soins de suite et de réadaptation, 185 lits d'EHPAD et 50 places de Service de Soins Infirmiers à Domicile

❖ Centre de Gérontologie de Pompeyrie (Agen) : 183 lits dont 36 lits de soins de longue durée et 147 lits d'EHPAD.

Le Centre Hospitalier Agen-Nérac comprend également :

- Le CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) qui est un service socio-éducatif recevant des enfants de moins de 6 ans en difficulté (sans hospitalisation).
- Un pôle de formation composé d'un IFSI, d'un IFAS et d'un IFAP.

Il emploie environ 1900 agents dont 1400 personnels des services de soins, éducatifs, de rééducation et médico-techniques, 200 personnels médicaux, 300 personnels des services administratifs et techniques.

Centre Hospitalier de référence pour le territoire du Lot-et-Garonne, il est l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire qui comprend tous les centres hospitaliers du département.

La Direction des Ressources Humaines est constituée d'une équipe de 13 agents dont un attaché d'administration hospitalière, 3 adjoints des cadres, 1 contrôleur de gestion sociale, 7 adjoints administratifs et une secrétaire.

**FICHE DE POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT
CHARGÉ DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
AU CENTRE HOSPITALIER AGEN-NERAC**

- PERSONNEL NON MEDICAL :

- ♦ gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- ♦ gestion du recrutement,
- ♦ gestion de l'affectation des ressources,
- ♦ gestion des carrières et CAP,
- ♦ gestion de la paye,
- ♦ certification des comptes : masse salariale,
- ♦ gestion des instances (CTE, CHSCT),
- ♦ gestion du système d'évaluation et des campagnes d'évaluation du personnel,
- ♦ organisation du dialogue social et gestion des conflits,
- ♦ gestion des risques psycho-sociaux,
- ♦ établissement et analyse du bilan social,
- ♦ élaboration du projet social et coordonnateur,
- ♦ organisation de la veille sociale : évaluation de la satisfaction du personnel...,
- ♦ référent direction IFSI et IFAS,
- ♦ référent direction du secteur de médecine préventive,
- ♦ référent de la crèche YAKARI,
- ♦ référent commissions de réforme et comités médicaux,
- ♦ référent U.R.S.S.A.F. et organismes de contrôle,
- ♦ contentieux relatif aux problèmes du personnel.

- FORMATION :

- ♦ élaboration et mise en œuvre du plan de formation,
- ♦ organisation de l'achat de formation continue en liaison avec l'ANFH,
- ♦ évaluation des actions de formation continue,
- ♦ définition de la politique et des modalités de la promotion professionnelle,
- ♦ coordination des écoles de formation en liaison avec les directrices d'écoles,
- ♦ relations avec les organismes représentatifs du personnel non médical,
- ♦ relations avec ANFH, C.G.O.S., amicale du personnel.

- GHT :

- ♦ référent territorial Ressources Humaines

PARTICIPATION ET / OU REPRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

- COMMISSIONS INTERNES :

- ♦ C.T.E.,
- ♦ C.A.P.L. et Conseils de discipline,
- ♦ C.H.S.C.T.,
- ♦ Conseil Technique de l'IFSI,
- ♦ Conseil Technique de l'IFAS,
- ♦ Commission de formation personnel non médical,
- ♦ Conseil de crèche,
- ♦ Synthèse conseils de services.

- GHT :

- ♦ Conférence territoriale de dialogue social.